



# Votre bébé entend-il bien ?

## VÉRIFICATION DE L'AUDITION À LA NAISSANCE

Lors de votre séjour à la maternité et durant les premières semaines de vie un ou plusieurs tests vous seront proposés.

### ► Pourquoi ?

- L'existence de troubles de l'audition chez un bébé peut également engendrer un retard d'acquisition du langage.
- La détection de ces troubles à la naissance permet leur prise en charge précoce et adaptée.



### ► Comment ?

- Le test est réalisé avec votre accord par le personnel formé de la maternité.
- Il n'est pas douloureux.
- Se pratique sans médicament ni anesthésie.
- Réalisé dans un endroit calme, à un moment où le bébé ne pleure pas.



**Information complémentaire : si les différents tests ne sont pas concluants, un rendez-vous avec un spécialiste ORL vous sera proposé pour un bilan approfondi.**

**Pour en savoir plus : parlez-en à votre médecin ou à votre sage-femme - [solidarites-sante.gouv.fr](http://solidarites-sante.gouv.fr)**